

Code de conduite international sur la gestion des pesticides: Directives sur les pesticides extrêmement dangereux



Ecrit par Admin

Mise à jour le lundi, 13 janvier 2020

Ces directives s'appliquent à tous les pesticides, y compris les pesticides agricoles, les pesticides utilisés en santé publique, à usage domestique, d'agrément et à usage industriel.

Les informations contenues dans ce document sont complétées par d'autres directives et d'autres outils qui se trouvent sur le site web de la FAO sur la gestion des ravageurs et des pesticides. Ceux-ci comprennent les Directives de la FAO/OMS pour l'homologation des pesticides [2010], les Directives de la FAO/OMS pour l'élaboration d'un système de rapports d'incidents en matière de santé et d'environnement dus à l'exposition aux pesticides [2009], les Directives de la FAO/OMS pour la législation sur les pesticides [2015] et la Boîte à outils de la FAO pour l'homologation des pesticides, qui donne des orientations sur l'évaluation du risque (Annexe II).



[Télécharger](#)